



Concarneau, le 23 janvier 2009  
N/Réf. : 09/GC/0288  
Objet : note d'information

Madame, Monsieur,

Lors de sa dernière réunion, le Conseil de gestion a souhaité attirer votre attention sur les procédures à suivre pour obtenir un financement du FAF Pêche et Cultures Marines :

- le formulaire de demande de prise en charge d'un stage doit être déposé **au plus tard un mois avant le début du stage**
- les dernières pièces justificatives complétant le dossier doivent être transmises **dans un délai de trois mois après la fin du stage.**

Par conséquent, nous vous joignons deux formulaires à remettre aux professionnels désireux de suivre un stage en 2009 :

- 1 formulaire qui s'adresse aux salariés,
- 1 formulaire qui s'adresse aux travailleurs indépendants et chefs d'entreprise.

Vous retrouverez également ces documents ainsi que l'ensemble des modalités de prise en charge du FAF Pêche et Cultures Marines sur notre site internet : [www.fafpcm.com](http://www.fafpcm.com) rubrique « modalités de prise en charge ».

S'agissant des « **travailleurs indépendants et chefs d'entreprise** », nous vous informons que pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2009, les formulaires de demande de prise en charge doivent nous être impérativement adressés **avant le 1<sup>er</sup> juillet 2009** pour que le Conseil de gestion puisse statuer sur l'ensemble des demandes du 2<sup>ème</sup> semestre dès juillet 2009.

Enfin, sachez que toute modification sur le déroulement de la formation (calendrier, coût, durée, ...) entraînera une nouvelle étude de la demande de prise en charge.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du FAF Pêche et Cultures Marines au [02.98.97.26.52](tel:02.98.97.26.52) ou par mail [fafpcm@wanadoo.fr](mailto:fafpcm@wanadoo.fr).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

La Directrice,  
Marie-Christine HERVOUET-DION.